

# La Conférence Ministérielle des Etats Africains Riverains de l'Atlantique

## - Note de synthèse et de cadrage-

### 1. Création et objectifs :

L'initiative marocaine de la création de la *Conférence Ministérielle des Etats africains riverains de l'Atlantique* est née à la faveur des réflexions menées lors du Forum International Tricontinental de Skhirat (29-30 mai 2009) et de la réunion Ministérielle informelle de Lanzarote (12-13 juin 2009) sur le dialogue et la coopération entre les pays riverains de l'Océan Atlantique.

Notre pays a veillé à la création d'un espace de concertation intra-africain dans l'objectif de concevoir une vision africaine commune sur cet espace et élaborer une identité atlantique africaine et, ainsi, défendre d'une seule voix et en amont des rencontres « tri-continentales », les intérêts du continent africain.

Outre ces attentes déclarées derrière l'initiative marocaine, notre pays en nourrissait des objectifs tactiques, dont principalement :

- Mettre en place une institution multilatérale africaine sans la présence de l'Algérie ;
- Contourner les visées algériennes visant à écarter le Maroc dans l'examen et la recherche de solutions pour les questions du Sahara et du Sahel et ainsi, gérer des questions cruciales pour le Maroc en amont et à la source, notamment celles des menaces terroristes, des trafics d'armes et de drogues ainsi que de la migration qui se développent dans la région ;
- Répondre au renforcement des structures et des mécanismes de l'UA poussant à marginaliser le Maroc sur la scène africaine ; et
- Contrer et miner la stratégie de partage des leaderships régionaux entre l'Afrique du sud, le Nigeria et l'Algérie.

### 2. Réalisations et structures :

#### a- Les activités de la Conférence :

i- La première session ministérielle de la Conférence a été organisée à Rabat en août 2009, lors de laquelle les 22 Etats participants ont constaté la pertinence du concept « Afrique atlantique » comme un espace d'opportunité et de développement, mais en même temps, sa pertinence comme une réponse cohérente et anticipatrice à des menaces transversales ;

ii- La deuxième session Ministérielle a été tenue à Rabat, les 14 et 15 novembre 2010, durant laquelle a été adoptée la *Déclaration de Rabat* qui a appelé à coordonner les actions autour de thèmes spécifiques aux réalités africaines, notamment dans les secteurs des transports, de la pêche, du tourisme, de l'énergie, de la gestion des métropoles et de la coopération décentralisée, de la surveillance maritime, du réchauffement climatique, de la biodiversité et de l'érosion côtière.

La Déclaration a appelé à la tenue de réunions sectorielles dans les domaines stratégiques de « l'énergie et les mines » ; « la lutte contre les trafics illicites, l'action des organisations non étatiques et la piraterie » ; « l'environnement » ; et « le développement de l'activité portuaire » ;

iii- Ainsi, une 1<sup>ère</sup> réunion sectorielle des Ministres en charge des Transports maritimes, a été tenue à Libreville, Gabon, le 11 mai 2011, et a adopté la Déclaration de Libreville, et décidé d'institutionnaliser cette rencontre sur une base biennale ; et

iv- Des réunions informelles des Ministres des Affaires Etrangères des Etats concernés se sont tenues également, en marge des sessions de l'Assemblée Générale des Nations Unies, à New York, en septembre 2010, 2011 et 2012, et ont été sanctionnées par des Conclusions et recommandations.

#### b- Les structures de la Conférence :

Le processus de structuration de la Conférence a débuté en 2009, pour doter cette dernière d'instruments appropriés, à même de renforcer la coopération dans la zone Atlantique. Ainsi, il a été procédé à :

i- La mise en place d'un *Secrétariat Permanent* opérationnel siégeant à Rabat, au Maroc, qui assure la coordination et la mise en œuvre des décisions adoptées par la Conférence ;

ii- L'établissement d'un réseau de *Points Focaux* nationaux dans le but d'assurer un travail de suivi efficient permettant à terme, de développer une expertise africaine sur les questions atlantiques pour une maîtrise des enjeux de cette région. Une première réunion de ces points focaux a eu lieu à Dakar en septembre 2010. La deuxième réunion a été tenue les 30 et 31 octobre 2012 à Rabat. Ces points focaux ont été chargés par la Conférence de « diffuser l'esprit de l'Atlantique auprès des départements ministériels, des agents économiques et des acteurs sociaux nationaux, de les mobiliser et de se réunir régulièrement pour un suivi collectif de la mise en œuvre de cette coopération » ;

iii- L'adoption d'un *Plan d'action* sectoriel, lors de la 2<sup>e</sup> réunion Ministérielle de Rabat en 2010, dont la mise en œuvre s'effectue selon une démarche progressive, collective et réaliste, traite, dans un premier temps, des trois domaines stratégiques suivants : 1) *le Dialogue politique, la sécurité et la Sûreté* ; 2) *l'Economie de la mer, la Connectivité et l'Environnement*; et 3) *l'Energie* ; et

iv- L'élaboration de projets de textes institutionnalisant cette initiative, notamment un projet de *Convention* et un projet d'*Accord de siège* qui ont été remis pour examen aux Etats membres de la Conférence. Un premier examen du projet de la *Convention* a été réalisé lors de la réunion des points Focaux, en octobre 2012 à Rabat.

Lors de cette deuxième réunion des Points Focaux, un échéancier des activités futures de la Conférence Ministérielle a été discuté, concernant, notamment, la 3<sup>ème</sup> Conférence Ministérielle de Rabat, ainsi qu'une réunion des Ministres de l'Intérieur, sur la sécurité, initialement prévues en 2013.

3

### **3. Contraintes et difficultés rencontrées :**

Tout au long du processus engagé par le Maroc pour mettre en place et institutionnaliser la Conférence, des difficultés d'ordres politique et structurel ont surgi, crescendo, provoquant le ralentissement et presque le gel des activités de la Conférence :

- Toutes les rencontres citées plus haut ont nécessité un financement total de ce Département ministériel, y compris les déplacements des délégations étrangères (billets d'avion, hébergement et transport). Avec un budget de 4 millions de DH, il a fallu donc rationaliser la répartition dans l'année de ces dépenses, provoquant une remise en cause des calendriers arrêtés ;

- Les réunions tenues dans le cadre des activités de la Conférence ont rassemblé presque tous les pays de la rive atlantique, à l'exception de la Namibie, l'Afrique du Sud et, quelques fois, l'Angola. Toutefois, la quasi-totalité des autres délégations ne participent que parce que le Maroc assure tous les frais afférents à l'évènement (billets d'avion, hébergement complet et transport). Lors de la discussion du projet de la *Convention* instituant l'Organisation, notamment les contributions des Etats, plusieurs délégations ont commencé à douter de l'utilité de l'institution qui, selon elles, ne fera que dupliquer d'autres déjà existantes et dont les Etats peinent à en satisfaire les contributions ;

- Les projets de textes de la *Convention* ainsi que de l'*Accord de siège*, dont la charge de la préparation a été dévolue à un Cabinet sénégalais, ne satisfont pas aux standards internationaux minima pour une telle institution. Un premier examen a été élaboré par la réunion des Points Focaux, tenue en octobre 2012 à Rabat durant lequel il a été constaté plusieurs lacunes et incohérences dans le texte de la *Convention* examiné à l'occasion. Plusieurs délégations, principalement celle du Maroc, avaient promis d'adresser des propositions d'amendement du texte de la *Convention*. Toutefois, à part des propositions faites dans ce sens par le Secrétariat Permanent à la DAJT, aucune autre proposition n'a été proposée à ce jour ; et

- Les autres Départements ministériels du Maroc ne sont pas assez sensibles à l'importance stratégique de cette initiative dans la politique étrangère du Maroc en Afrique. Notre Département (la Direction des Affaires africaines et le Secrétariat

permanent de la Conférence) avait entrepris des contacts et, notamment, organisé une réunion, à la fin de 2012, avec le Département de l'intérieur (Direction de la Coopération internationale) afin de le sensibiliser sur l'importance d'organiser la réunion des Ministres de l'Intérieur des Etats africains riverains de l'Atlantique, entrant dans le cadre du programme des réunions de la Conférence adopté à Rabat en 2010 et confirmé à New York, en septembre 2012. Toutefois, aucune réaction dudit Département n'a été enregistrée malgré des relances successives.

#### **4. Relance des activités de la « Conférence ».**

4

Lors du Message Royal adressé à la 1<sup>ère</sup> conférence des ambassadeurs de Sa Majesté Le Roi, organisée par le Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération du 30 août au 1<sup>er</sup> septembre à Rabat, Sa Majesté le Roi a placé le continent africain au cœur de l'action diplomatique du Royaume. Il a appelé, notamment, à « relancer les activités de la Conférence des Etats Africains Riverains de l'Atlantique ».

La relance du projet de la réunion des Ministres de l'Intérieur sur la sécurité dans l'Afrique atlantique répond à des considérations hautement stratégiques du Royaume réitérées dans les derniers discours de Sa Majesté le Roi à la Nation, notamment à l'occasion du 38<sup>ème</sup> anniversaire de la Marche verte du 6 novembre courant, durant lequel il a souligné que « le Maroc n'a eu de cesse de réaffirmer la nécessité de faire face aux menaces sécuritaires que connaît la région du Sahel et du Sahara, devenue désormais un espace pour les groupes extrémistes et terroristes, le narcotrafic, la traite des êtres humains et le trafic d'armes, avec les effets néfastes que cela implique pour le développement et la stabilité de la région ».

Ces mêmes préoccupations ont été à la base de l'adoption du plan d'action lors de la Conférence Ministérielle de Rabat en novembre 2010, qui avait souligné quatre objectifs essentiels dans la coopération entre les Etats dans ce domaine : Accroître le Dialogue Politique ; Renforcer le Dialogue Politique en matière de Sécurité et de sûreté ; Lutter contre le crime transnational organisé, la piraterie et le terrorisme ; et Renforcer la coopération policière et judiciaire.

Ces objectifs devront guider les travaux de cette 1<sup>ère</sup> réunion des Ministres en charge de la sécurité dans les pays africains de la rive atlantique, que notre pays propose d'organiser courant le premier trimestre 2014.

#### **5. Commentaires et suggestions :**

L'utilité et l'urgence de l'initiative pour notre pays ne sont plus à démontrer devant la place qu'elle doit occuper dans la stratégie globale de notre pays sur le continent, comme souligné dans le message de Sa Majesté le Roi à la Première Conférence des Ambassadeurs de Sa Majesté, de septembre 2013.

En effet, d'un côté, les objectifs assignés pour cette initiative deviennent plus pressants devant les défis sécuritaires grandissants du terrorisme, de la migration, du trafic de drogue et autres urgences économiques et environnementales auxquels fait face la rive atlantique africaine et qui nécessitent une réponse commune et coordonnée. D'un autre côté, l'Union africaine ne cesse d'étendre son hégémonie sur le continent pour être le seul interlocuteur avec la communauté internationale, notamment, dans les questions de paix et de sécurité. Toute initiative régionale créée en dehors de l'organisation est mal perçue et combattue par cette dernière, principalement depuis qu'elle a été dominée et phagocytée par l'Afrique du Sud.

De ce fait, pour une relance efficiente de l'initiative, il est permis de faire les suggestions suivantes :

- Afin d'éviter les duplications, il serait judicieux d'entreprendre une étude holistique et globale sur la place de l'initiative dans la stratégie globale du Royaume sur le continent, devant ses autres initiatives visant à renforcer son positionnement sous régional, notamment au niveau des Communautés économiques régionales (CENSAD, CEDEAO, ...); et devant celles, sous régionales, des pays africains de la rive atlantique, ayant les mêmes finalités, principalement dans la lutte anti-drogue (AIRCOP, CAAT, ...);

- La visibilité de cette initiative demeure insuffisante au regard de ses potentialités en Atlantique. A ce titre, une sensibilisation accrue des décideurs marocains, secteur privé et secteur public, pour une meilleure diffusion de cette doctrine, ainsi qu'une meilleure articulation de cette initiative avec les think-tanks existants sur des sujets connexes est hautement souhaitable ;

- Parallèlement, la promotion de l'initiative doit faire partie de toutes les discussions bilatérales et régionales du Maroc avec ses partenaires africains et occidentaux riverains de l'Atlantique (durant les commissions mixtes, les fora bi-régionaux, etc.);

- En outre, il serait très pertinent d'impliquer les Etats africains amis du Maroc dans le processus en leur offrant un rôle important pour rendre cette initiative afro-africaine plutôt que maroco-marocaine, comme perçue par beaucoup de pays notamment amis ; et

- Enfin, la sensibilisation des pays partenaires de l'Afrique dans les questions de paix, de sécurité et de développement est nécessaire, afin de faire bénéficier l'initiative des financements des projets parallèles touchant au continent, à l'exemple de « la Politique Maritime intégrée de l'Union européenne dans l'océan atlantique ».